

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mars 2026.

Date de publication : 26 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean André GUILLERMIN, Maire.

**Présents** : MM. Jean-André GUILLERMIN, Olivier DI LORENZO, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Xavier GREUZARD, Sébastien LACHARME, Benoît MEILHAC, DE BRITO Jérémy et Mmes Marie-France AULAS, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Sophie DUMONTEL, Céline BIDAUT, Sandrine BERTRAND, Sonia BLONDEAU, Annabelle CHANUT, Sandrine LATUILLIERE.

**Excusé(es)** : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Christèle BOTTI-GUYON a donné procuration à Mme Sandrine LATUILLIERE, Willy BONFY.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie DUMONTEL.

**Objet** : 2026/2003/021 – *Election des adjoints.*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a fait acte de candidature.

La liste présentée est la suivante :

Liste pour le bien vivre à La Roche Vineuse

- 1- Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT
- 2- M. Bernard COTTIN
- 3- Mme Marie-France AULAS
- 4- M. Olivier DI LORENZO
- 5- Mme Sophie DUMONTEL

S'agissant d'un scrutin à bulletin secret, il est distribué à chaque conseiller un bulletin de la liste déclarée. Monsieur le Maire invite donc chaque élu à venir déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

La liste pour le bien vivre à La roche Vineuse a obtenu dix-huit (18) voix.

Sont proclamés et sont immédiatement installés :

- Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, des finances et du personnel communal ;
- M. Bernard COTTIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire chargé de la voirie et de l'activité du personnel des services techniques ;
- Mme Marie-France AULAS, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, chargée de la communication et des affaires sociales ;
- M. Olivier DI LORENZO, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, chargé des finances ;
- Mme Sophie DUMONTEL, 5<sup>ème</sup> adjointe, chargée de l'animation, l'enfance, la jeunesse, l'école.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le 23 mars 2026,

Le Maire, Jean André GUILLERMIN

